CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Prestation de conservation préventive des collections patrimoniales et de dépoussiérage des dispositifs muséographiques dans l'exposition permanente du Musée des Arts et Métiers-Cnam (2 lots)

CCTP n°M26-020

Musée des Arts et Métiers - Cnam
292 Rue Saint Martin
75141 PARIS CEDEX 03

Table des matières

Contexte général ... 3
Objet du marché et allotissement ... 3
LOT 1 : Collections présentées sous vitrine ... 4
1. Objet de prestation du Lot 1 ... 4
2. Définition des prestations attendues du Lot 1 ... 4
Dans le cadre du présent lot, il sera attendu du Titulaire, la réalisation des prestations suivantes : ... 4
3. Conditions de réalisation ... 4
3.1 Planning ... 4
3.2 Localisation ... 5
3.3 Matériel ... 5
3.4 Données et rapports d'intervention ... 5
3.5 Réception des travaux ... 5
3.6 Hygiène et sécurité ... 6
3.7 Equipe dédiée ... 6
3.8 Habilitation « Code du patrimoine » ... 6
4. Durée ... 6
5. Prix ... 6
6. Annexes du lot 1 : Collections sous vitrine ... 7
LOT 2 : Collections automobiles exposées en hauteur, descriptif des prestations attendues ... 8
1. Objet de la prestation du lot 2 ... 8
2. Définition des prestations attendues du Lot 2 ... 8
3. Consignes générales ... 8
4. Conditions de réalisation ... 9
4.2 Planning ... 9
4.2 Localisation ... 9
4.3 Matériel ... 9
4.4 Données et rapports d'intervention ... 9
4.5 Réception des travaux ... 9
4.6 Hygiène et sécurité ... 10
4.7 Composition de l'équipe ... 10
5. Durée ... 10
6. Prix ... 10
7. Annexes du lot 2 : Collections automobiles exposées en hauteur ... 10
Les modalités de candidature communes aux lot 1 et 2 ... 11
Visite du site obligatoire ... 11
Offre ... 11
Critères de sélection ... 11
Montant du marché sur 4 ans ... 11

Contexte général

Fondé en 1794 sur la proposition de l'abbé Grégoire, le Conservatoire national des Arts et Métiers occupe aujourd'hui une place de premier ordre dans le paysage national de l'enseignement supérieur.
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, le Conservatoire, doté du statut de « grand établissement », est un leader de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il accueille, dans son centre d'enseignement parisien et dans ses nombreux centres régionaux associés, plus de quatre-vingt mille auditeurs.
Le Musée des Arts et Métiers (MuAM), composante du Conservatoire, conserve une exceptionnelle collection de machines, modèles, photographies et dessins illustrant l'histoire de l'innovation. Ces collections ont un statut particulier : propriété de l'État, elles bénéficient de l'appellation « musée de France » du Musée des Arts et Métiers ; elles sont donc inaliénables et imprescriptibles, et seuls des professionnels qualifiés (art. R452-10, R452-11 et R452-12 du Code du patrimoine) sont habilités à travailler sur ces collections.

Dans le cadre de ses missions de conservation du patrimoine, le Musée des Arts et Métiers (MuAM) cherche à renforcer son action en matière de conservation préventive. Il souhaite ainsi engager une campagne de conservation des collections présentées dans son exposition permanente, divisée en sept espaces thématiques (Instruments scientifiques, Matériaux, Construction, Communication, Énergie, Mécanique et Transports).

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en en application des articles L2123-1-2° du Code de la commande publique (ci-après « *CCP* »).

Objet du marché et allotissement

Le marché a pour objet le dépoussiérage des collections présentées sous vitrines dans le parcours permanent, ainsi que les véhicules exposés en hauteur dans la chapelle du Musée des Arts et Métiers (MuAM).

Les prestations du marché sont divisées en deux lots :

- Lot 1 : Collections présentées sous vitrine,
- Lot 2 : Collections automobiles exposées en hauteur

LOT 1 : Collections présentées sous vitrine

1. Objet de prestation du Lot 1

Les prestations du lot 1, touchent 1904 objets ou accessoires répartis en 201 vitrines se décomposant comme suit :

Nom de domaine	Nombre d'objets en vitrine	Nombre de vitrines
Instruments scientifiques	622	49
Construction	92	25
Communication	590	45
Energie	147	19
Mécanique	369	46
Transports	84	17

La liste des objets et leur répartition par emplacement figurent en annexe n° 1 du présent CCTP.

2. Définition des prestations attendues du Lot 1

Dans le cadre du présent lot, il sera attendu du Titulaire, la réalisation des prestations suivantes :

- Le dépoussiérage des objets cités en annexe n° 1 ;
- Le dépoussiérage des fonds de vitrines, cartels, supports et socles ;
- Le nettoyage des faces intérieures et extérieures des vitrines ;
- L'évaluation des mesures de conservation préventives si nécessaires ;
- L'évaluation de l'état de conservation des objets selon les critères à renseignés dans le tableau Excel en annexes.

3. Conditions de réalisation

3.1 Planning

La réalisation des prestations est répartie sur quatre (4) ans selon le planning suivant :

	Instruments scientifiques	Communication	Energie	Transport	Mécanique	Construction
2027						
2028						
2029						
2030						

Les prestations sont réalisées le lundi, jour de fermeture du MuAM sur la plage horaire 9h /17h.
Les dates d'intervention seront convenues en concertation avec l'équipe désignée.

Le planning proposé par le candidat, fera l'objet d'un accord du MuAM, avant la réalisation des prestations. Il est entendu que compte tenu des éventuels travaux réalisés sur site, en cas de fermetures ou d'inaccessibilités temporaires des espaces concernés, voire en cas d'événements organisés dans l'enceinte du MuAM pouvant empêcher une intervention ponctuelle du titulaire, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander le report de l'intervention planifiée sur d'autres espaces.

3.2 Localisation

Les interventions auront lieu au Musée des Arts et Métiers, situé au 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris. Le titulaire évolue dans l'enceinte des espaces concernés par le dépoussiérage sous le contrôle d'un agent du département des collections. Un plan des espaces figure en annexe 2 du présent CCTP.

3.3 Matériel

L'ensemble des matériels et fournitures nécessaires à la réalisation des prestations est à la charge exclusive du titulaire. Le MuAM est uniquement en mesure de fournir le mobilier suivant : tables roulante ou fixes, chaises.
En cas de besoin un petit espace de stockage (quelques m²) pourra être mis à la disposition du titulaire ; cet espace n'est pas sécurisé et est à partager avec d'autres prestataires.
La préparation des espaces de travail, la manipulation des objets sont à la charge du prestataire, sous l'égide d'un responsable des collections du MuAM.

3.4 Données et rapports d'intervention

Lorsqu'en cours d'exécution des prestations, le titulaire constate un état de conservation dégradé ayant un caractère urgent, il le signalera auprès de la personne en charge de suivi d'exécution du marché

À la fin de chaque intervention le titulaire remet un rapport d'intervention illustré sous 30 jours calendaires :

- Un rapport d'intervention illustré en format PDF mentionnant :

- Les passages réalisés, avec l'indication des objets traités ;
- Les mesures de conservation préventive qui lui semblent nécessaires à appliquer ;
- Les éventuelles anomalies constatées sur les dispositifs d'exposition : lumières, vitrine, soclage.

- Un fichier Excel

Un fichier sous format Excel sera fourni par MuAM en amont au titulaire du marché pour chaque chantier, ainsi que les indications précises pour son bon usage (Cf guide en annexe 3). Il devra être rigoureusement rempli par le titulaire, car toutes les données renseignées seront reversées en masse sur la base de données des collections (TMS) par les équipes du MuAM. Une attention toute particulière devra être portée à ce travail.

3.5 Réception des travaux

À la fin de chaque intervention, le représentant du département des collections constatera l'exécution de la prestation et contrôlera l'état du lieu d'intervention, qui doit être rendu propre et débarrassé de tout matériel ou déchet.
Si certaines parties des prestations sont jugées non recevables, elles seront reprises par le titulaire sur simple demande de la personne publique.
Le certificat de service fait sera délivré une fois que tous les objets concernés par la prestation auront été dépoussiérés et que les rapports mentionnés à l'article 3.4 seront remis.

3.6 Hygiène et sécurité

Une attention particulière sera apportée au respect des règles d'hygiène et de sécurité au cours des différentes phases d'intervention. Un plan de prévention conforme au Décret n°92-158 du 20 février 1992 complétant le Code du travail et fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure sera rédigé en concertation avec le conseiller en prévention du MuAM.

3.7 Equipe dédiée

Le candidat désignera au sein de son offre, un mandataire. Le mandataire sera le référent de l'équipe pour toutes questions relatives à l'exécution du marché, et devra être en capacité de prendre toutes décisions relatives à l'exécution du marché ainsi que :

- Assister aux réunions de préparation avec les représentants du MuAM ;
- Une session de formation à la saisie du tableau excel sera organisée en amont des interventions ;
- Coordonner toutes les interventions (planning, matériel, fournitures et intervenants) ;
- Veiller au bon déroulement des opérations (installation, rangement, acheminement du matériel) ;
- Vérifier la pertinence de l'information relevée par les intervenants sur les objets, ainsi que la cohérence des niveaux d'intervention.

Les intervenants du Titulaire en charge de l'exécution des prestations attendues au titre du présent sont nominativement présentés au sein du mémoire technique. Ceux-ci sont considérés pour chaque lot, comme constituant une équipe dédiée (ou partiellement dédiée) aux prestations exécutées pour le compte du MuAM ; toute modification de l'équipe dédiée (notamment changement des personnes intervenantes) devra recevoir l'aval préalable et écrit du MuAM.

Les équipes dédiées seront quantitativement et qualitativement adaptées à l'exécution des prestations du marché, conformément aux besoins détaillés ci-dessous :

- La réalisation de ces prestations requiert en moyenne quatre intervenants ;
- L'équipe devra être composée à minima de quatre (4) personnes (dont le mandataire).

3.8 Habilitation « Code du patrimoine »

Compte tenu de la nature des prestations à réaliser (intervention sur œuvres relevant des collections des musées de France), l'équipe en charge de l'exécution desdites prestations doit être physiquement et systématiquement encadrée par un professionnel qualifié au sens des articles R452-10, R452-11 et R452-12 du Code du Patrimoine. L'équipe réunira des compétences en matière de régie des collections et de restauration du patrimoine.

4. Durée

Le marché prend effet à sa date de notification.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable trois (3) fois, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

5. Prix

Les prestations sont réglées par un prix forfaitaire annuel indiqué dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF). Les prix sont établis hors TVA et comprennent l'ensemble des dépenses liées aux travaux de dépoussiérage.

6. Annexes du lot 1 : Collections sous vitrine

Constituent la partie intégrante du présent CCTP, les annexes suivantes :
Annexe 1 : liste d'œuvres concernées par le marché
Annexe 2 : Plan des espaces.
Annexe 3 : Guide d'utilisation EXCEL

LOT 2 : Collections automobiles exposées en hauteur, descriptif des prestations attendues

1. Objet de la prestation du lot 2

Les prestations du lot 2, concerne les travaux d'entretien des automobiles qui sont disposés sur une structure métallique installée dans l'ancienne église de Saint- Martin-des-Champs du MuAM, et reposent chacun sur deux poutrelles (IPN), Cf. Annexe 4 :

1. L'automobile « Grand Tourisme » Peugeot, 1909 – Inv. 18822
2. L'automobile coupé Hispano-Suiza, vers 1935 – Dépôt du musée national de la Voiture et du Tourisme du Château de Compiègne
3. L'automobile Panhard-Levassor, 1896 – Inv. 16715
4. L'automobile Panhard, 1898 – Inv. 20520
5. La formule 1 Renault, 1983 – Dépôt de la Société Renault

2. Définition des prestations attendues du Lot 2

La réalisation des travaux d'entretien sur ces cinq véhicules comprend :

- La mise en place des accessibilités et protection de chantier ;
- L'aspiration des poussières avec aspirateurs dorsaux équipés de brosses douces, nettoyage au chiffon sec des zones à portée de main et à l'aide de perches télescopiques pour les zones les plus lointaines : traitement de l'extérieur des véhicules et des habitacles ;
- Le dépoussiérage des poutres se trouvant à proximité des véhicules concernés ;
- Le repliement et nettoyage de fin de chantier.

Le candidat proposera dans son mémoire technique, des dispositifs techniques permettant une intervention en sécurité, et respectueuse des œuvres et de la scénographie. Attention, il n'est possible de monter ou s'appuyer sur aucun élément des véhicules, compte tenu de leur fragilité (notamment les marchepieds).

3. Consignes générales

Les consignes générales à respecter lors des travaux d'entretien sur chaque automobile, ainsi que le plan de leur emplacement constituent l'annexe n° 4 au présent CCTP.
Le candidat portera une attention particulière en intégrant ces éléments dans son mémoire technique.

4. Conditions de réalisation

4.2 Planning

L'opération a lieu chaque année. L'intégralité des véhicules est traitée tous les ans.

Les prestations sont réalisées le lundi, jour de fermeture du MuAM au public, selon le planning proposé par le candidat dans son mémoire technique et selon l'amplitude horaire suivante : 9h/17h

Le planning proposé par le candidat, fera l'objet d'un accord du MuAM, avant la réalisation des prestations. Il est entendu que compte tenu des éventuels travaux réalisés sur site, en cas de fermetures ou d'inaccessibilités temporaires des espaces concernés, voire en cas d'événements organisés dans l'enceinte du MuAM pouvant empêcher une intervention ponctuelle du titulaire, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander le report de l'intervention planifiée.

4.2 Localisation

Les interventions auront lieu dans l'église du Musée des Arts et Métiers, situé au 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris. Le titulaire évolue dans l'enceinte des espaces concernés par le dépoussiérage sous le contrôle d'un agent du département des collections. Un plan des espaces figure en annexe 2 du présent CCTP.

4.3 Matériel

L'ensemble des matériels et fournitures nécessaires à la réalisation des prestations est à la charge exclusive du candidat. Le MuAM est uniquement en mesure de fournir le mobilier suivant : tables roulante ou fixes, chaises.

4.4 Données et rapports d'intervention

Lorsqu'en cours d'exécution des prestations, le titulaire constate un état de conservation dégradé ayant un caractère urgent, il le signale auprès de la personne en charge de suivi d'exécution du marché

À la fin de chaque intervention (sous 30 jours calendaires) le titulaire remet :

- Rapport d'intervention illustré en format PDF mentionnant :
- Les passages réalisés, avec l'indication des objets traités ;
- Les mesures de conservation préventive qui lui semblent nécessaires à appliquer.

- Fichier Excel

Un fichier sous format Excel sera fourni par MuAM en amont au titulaire du marché pour chaque chantier, ainsi que les indications précises pour son bon usage (Cf. guide en annexe 3). Il devra être rigoureusement rempli par le titulaire, car toutes les données renseignées seront reversées en masse sur la base de données des collections (TMS) par les équipes du MuAM. Une attention toute particulière devra être portée à ce travail.

4.5 Réception des travaux

À la fin de chaque intervention, le représentant du département des collections constatera l'exécution de la prestation et contrôlera l'état du lieu d'intervention, qui doit être rendu propre et débarrassé de tout matériel ou déchet à la fin de chaque intervention.
Si certaines parties des prestations sont jugées non recevables, elles seront reprises par le titulaire sur simple demande de la personne publique.
Le certificat de service fait sera délivré une fois que tous les objets concernés par la prestation auront été dépoussiérés et que les rapports mentionnés à l'article 4.4 seront remis.

4.6 Hygiène et sécurité

Une attention particulière sera apportée au respect des règles d'hygiène et de sécurité au cours des différentes phases d'intervention. Un plan de prévention conforme au Décret n°92-158 du 20 février 1992 complétant le Code du travail et fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure sera rédigé en concertation avec le conseiller en prévention du MuAM.

4.7 Composition de l'équipe

Compte tenu de la nature des prestations à réaliser (intervention sur œuvres relevant des collections des musées de France), l'équipe en charge de l'exécution desdites prestations doit être physiquement et systématiquement encadrée par un professionnel qualifié au sens des articles R452-10, R452-11 et R452-12 du Code du Patrimoine. L'équipe réunira des compétences en matière de régie des collections et de restauration du patrimoine. Le personnel exécutant doit être confirmé et habilité par méthode d'alpinisme ou certification CQP1 cordiste. Si l'exécutant n'est pas la personne habilitée, il devra être encadré et pouvoir rendre compte du travail effectué via des photos ou des captations vidéo.

5. Durée

Le marché prend effet à sa date de notification.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable trois (3) fois, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

6. Prix

Les prestations sont réglées par un prix forfaitaire annuel indiqué dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF). Les prix sont établis hors TVA et comprennent l'ensemble des dépenses liées aux travaux de dépoussiérage.

7. Annexes du lot 2 : Collections automobiles exposées en hauteur

Constituent la partie intégrante du présent CCTP, les annexes suivantes :
Annexe n°2 : plan des espaces
Annexe n°3 : guide d'utilisation Excel
Annex n°4 : Consignes générales concernant les automobiles présentées en hauteur et le plan de leur emplacement

Les modalités de candidature communes aux lot 1 et 2

Visite du site obligatoire

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les créneaux de visite, d'une durée de 1h00 à 1h30, sont proposés les jours suivants :

- Le lundi 30 novembre 2026 de 9h00 à 15h00,
- Le lundi 07 décembre 2026 de 9h00 à 15h00,
- Le lundi 14 décembre 2026 de 9h00 à 15h00.

Les candidats sont invités à prendre directement contact avec **Monsieur DIRINGER Blaise**, Responsable du service de la restauration, via l'adresse blaise.diringer@lecnam.net afin de l'informer du créneau sélectionné.

En cas d'indisponibilité aux créneaux fixés, vous pouvez directement prendre contact **avec Monsieur DIRINGER** Blaise à l'adresse précédemment mentionnée.

Toute visite effectuée sans la présence ou sans l'accord de Monsieur DIRINGER Blaise, sera considérée comme inexistante.

La visite donne lieu à la remise d'une fiche de visite qui devra impérativement être jointe à l'offre.

Offre

L'offre du candidat doit comprend :

- Un mémoire technique présentant les moyens humains et techniques envisagés ainsi qu'une proposition de calendrier d'intervention. Les candidats devront détailler l'effectif de l'équipe de travail, les modes opératoires en sécurité, les équipements de protection individuelle et les matériels de dépoussiérage utilisés.
- Un mémoire administratif présentant l'ensemble des pièces légales nécessaires (qualifications des intervenants, attestations d'assurance, etc.),
- Une proposition de calendrier prévisionnel de réalisation des prestations
- Une DPGF précisant le tarif horaire de chaque intervenant et le tarif, forfaitaire, de l'ensemble de la prestation,

Critères de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- **Valeur technique** (méthodologie, organisation, moyens humains, proposition de calendrier, démarche environnementale) : **60% de la note**
- **Prix selon DPGF** : **40 % de la note**

Montant du marché sur 4 ans

- Lot 1 : Collections présentées sous vitrine

Le budget alloué pour le lot n°1 du présent marché sur 4 ans est d'environ 33 000,00 euros H.T.

- Lot 2 : Véhicules exposés en hauteur

Le budget alloué pour le lot n°2 du présent marché sur 4 ans est d'environ 30 000,00 euros H.T.